



La Commission de déontologie

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Nom : KUNTZ

Prénom : SANDRA

Date d'entrée en fonction en qualité de Conseiller régional : 01 / 07 / 2021

En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, constitue un conflit d'intérêts « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. »

Sur la base du volontariat et conformément au Code de déontologie reconduit par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa délibération 21-388 du 23 juillet 2021, les Conseillers régionaux qui ne dépendent pas de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique adressent une déclaration d'intérêts au Déontologue, Président de la Commission de déontologie.

La présente déclaration a pour objet de permettre aux Conseillers régionaux de mieux appréhender les potentielles situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver dans l'exercice de leur mandat.

La Commission de déontologie pourra aider les élus régionaux à détecter ces situations, sur la base de l'examen de la présente déclaration, éventuellement complétée de précisions.

Indications générales :

Les Conseillers régionaux souhaitant des informations complémentaires peuvent contacter le Déontologue, Président de la commission de déontologie.

La mention « néant » doit être indiquée dans les rubriques sans objet.

La déclaration doit être signée.

Renseignements personnels :

Année de naissance	1975
Profession	AVOCT
Adresse postale	[REDACTED]
Coordonnées téléphoniques	[REDACTED]
Courriel	[REDACTED]

1. Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
AVOCT	RNC 404€

2. Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :



2. Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
AVOCAT	32 46 €.

3. Les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue

5. Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années :

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
Société ADAGIO	99 €	

6. Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

6. Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle

7. Les fonctions bénévoles exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
AAVIV	PRÉSIDENTE (élection CA du 20/06/2023)

ADJOINT AU MAIRE	20/05/2014	849 € (avant impôt)

9. Observations :

Fait le : 13/06/2014

Signature :

